

CHALLENGE D'ILE DE FRANCE ROUTE 2017 DES FEMININES

1- Toutes les épreuves féminines Minimes/Cadettes et Juniors/Séniors inscrites au calendrier avant le 1er mars 2017 et dont la réglementation aura été acceptée par l'organisateur, seront prises en compte pour ce challenge.

2- Tout organisateur inscrivant une nouvelle épreuve au calendrier régional devra obtenir l'approbation de la commission des Dames pour que l'épreuve soit intégrée au Challenge Route des Féminines.

3- Le Challenge du CIF ainsi que les championnats d'Île de France Route et Contre La Montre ne comptent pas dans le Challenge, ainsi que les courses organisées le jour, la veille ou le lendemain d'une Coupe de France.

4- Le Challenge d'Île de France Route des Féminines minimes/Cadettes et Juniors/Séniors est ouvert aux licenciées féminines de l'ensemble des Comités Régionaux FFC.

5- Le barème des points appliqué à chaque épreuve pour les 30 premières places de chaque catégorie est : 45, 41, 39, 37, 35, 33, 31, 29, 27, 25, 23, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3 points. Les concurrentes terminant l'épreuve et classées à partir de la 31ème place marqueront 2 points.

6- Le Challenge d'Île de France Route Féminines comprend 2 classements distincts : un classement Minimes, cadettes et un classement Dames (juniors, Espoirs et Séniors) en fonction du classement scratch de chaque épreuve.

7- Un maillot de leader sera attribué à la 1ère Minime, la 1ère Cadette, la 1ère Junior, la 1ère Espoir et à la 1ère Sénior. Ce maillot devra obligatoirement être porté sur les épreuves du Challenge par les concurrentes en tête de leurs classements. Une pénalité de 50 points pourra être donnée pour non port du maillot de leader.

8- Le classement final sera établi en prenant en compte les points acquis sur la totalité des épreuves de l'année, selon le barème indiqué au point 5 du présent règlement. Un joker sera pris en compte pour chaque concurrente (soit la totalité des épreuves comptant pour le challenge moins une). En cas d'égalité de points, les éventuels ex-æquo seront départagées par leur nombre de participations, ensuite la meilleure place acquise et si nouvelle égalité la place obtenue à la dernière manche sera prépondérante.

9- Les 3 premières Minimes, les 3 premières Cadettes, les 3 premières Juniors, les 3 premières Espoirs et les 3 premières Séniors seront récompensées en fin de saison.

10- La meilleure équipe Minimes/Cadettes et la meilleure équipe Juniors/Séniors seront récompensées en fin de saison. Le classement sera établi en fonction du barème points suivants : 50 points à la 1ère équipe puis 30, 20, 10 et 5 points pour les clubs inscrits au prix d'équipe des courses comptant pour le Challenge Île de France Route Féminin.

11- Les clubs organisateurs s'engagent à assurer la promotion du Challenge Île de France Route des Féminines sur toutes leurs publicités et récompenser les 3 premières Minimes, les 3 premières cadettes, les 3 premières Juniors, les 3 premières Espoirs et les 3 premières Séniors et à respecter le présent règlement.